



Arianne Phosphate annonce les résultats des élections de son assemblée générale annuelle 2020

DAN: TSX-V (Canada)

JE9N: FSE (Germany)

DRRSF: OTC (USA)

SAGUENAY, QC, le 9 déc. 2020 /CNW Telbec/ - **Arianne Phosphate (la « Société » ou « Arianne »)** (TSXV: DAN) (FRANCFORT: JE9N) (OTCBB: DRRSF), une société en stade de développement du projet de mine de phosphate du Lac à Paul, dans la région du Saguenay--Lac-Saint-Jean, au Québec, annonce les résultats des élections de son assemblée générale annuelle 2020, représentant l'année fiscale 2019.

Arianne a le plaisir d'annoncer que les actionnaires de la société ont réélu Messieurs Dominique Bouchard, Brian Ostroff, James Cowley, Marco Gagnon, Siva Pillay, Steven Pinney et Claude Lafleur en tant qu'administrateurs de la Société lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue le 9 décembre 2020.

Arianne annonce également l'octroi de 490 000 options d'achat d'actions aux membres du conseil d'administration et membre la haute direction de la Société. Chacune des options permet à son titulaire d'acheter une action ordinaire de la Société d'ici le 7 décembre 2030 au prix de 0.20 \$ l'action, soit le cours de clôture des actions de la Société à la séance précédant la date de l'octroi. Les options sont soumises à une période d'acquisition, conformément au régime et à la politique et sont assujetties à l'approbation réglementaire.

Finalement, Arianne annonce, sujet à l'approbation des organismes de réglementation, le report de l'échéance des 1 520 015 bons de souscription (les « bons de souscription ») émis dans le cadre du placement privé complété le 2 janvier 2018 pour un produit brut total de 1 915 219 \$. Chaque bon de souscription, qui faisait partie des unités émises, donne le droit à son détenteur d'acheter une action ordinaire d'Arianne (une « action ordinaire ») au prix de 0.85 \$ l'action ordinaire jusqu'au 29 décembre 2020. Arianne a décidé de reporter l'échéance des bons de souscription au 29 décembre 2022. Aucune autre condition des bons de souscription n'est modifiée. Arianne enverra aux détenteurs des bons de souscription un avis du report de l'échéance.

Personne qualifiée

Jean-Sébastien David, géo., personne qualifiée NI 43-101, a approuvé ce communiqué. M. David est également le chef des opérations.

À propos d'Arianne Phosphate

Arianne Phosphate (« Arianne Phosphate inc. ») (www.arianne-inc.com) mets en valeur les gisements de phosphate du projet Lac à Paul, à environ 200 km dans le nord de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean au Québec (Canada). Ces gisements produiront un concentré d'apatite ignée de grande qualité titrant 39 % P₂O₅ (étude de faisabilité publiée en 2013) et contenant peu ou pas de contaminants. La Société compte 123 198 348 actions en circulation.

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (au sens donné à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent quelque responsabilité que ce soit quant au caractère adéquat ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.

Suivez-nous sur :

Facebook : <https://www.facebook.com/ariannephosphate>

Twitter : http://twitter.com/arianne_dan

YouTube : <http://www.youtube.com/user/ArianneResources>

Flickr : <http://www.flickr.com/photos/arianneresources>

Resource Investing News : <http://resourceinvestingnews.com/?s=Arianne>

Mise en garde concernant les informations prospectives

Ce communiqué contient des « déclarations prospectives » et des « informations prospectives » au sens de la réglementation des valeurs mobilières applicable au Canada et aux États-Unis (ci-après appelés collectivement les « informations prospectives »).

L'information prospective inclut, notamment, les attentes sur la production et la qualité du concentré d'apatite du projet Lac à Paul. Il est souvent, mais pas toujours, possible de déterminer les renseignements prospectifs par l'usage de mots comme « planifie », « s'attend », « devrait », « budget », « prévu », « estimation », « prévision », « a l'intention de », « escompte » ou « croit », ou leur négatif, ou des variantes de ces mots et expressions ou déclarations selon lesquels des interventions, des événements et des résultats « peuvent », « pourraient », « devraient » ou « seront » prises, se produiront ou pourront être réalisés. L'information prospective est assujettie à des risques connus et inconnus, des incertitudes et autres facteurs qui pourraient rendre les résultats réels, le niveau d'activité, les performances ou les réalisations de la Société sensiblement différents de ceux exprimés ou suggérés par de telles informations prospectives. Ces risques comprennent, mais sans s'y limiter : la volatilité du cours des actions; les fluctuations des prix des matières premières; l'origine et les coûts des sources d'énergie; les estimations des coûts en capital initial et de renouvellement; les estimations des coûts de main-d'œuvre et des coûts d'opération; les marchés mondiaux et les conditions économiques générales; les risques associés à l'exploration, au développement et à l'exploitation de gisements miniers; les estimations des ressources et des réserves minières; les risques associés à des risques non assurables survenant en cours d'exploration, de développement et de production; les risques liés aux variations des taux de change; les risques environnementaux; la concurrence à laquelle fait face la Société à l'égard de l'embauche du personnel expérimenté; l'accès à une infrastructure adéquate pour soutenir les activités minières, de transformation, de développement et d'exploration; les risques associés à des changements à la réglementation de l'exploitation minière régissant la Société; la finalisation du processus d'évaluation environnementale; les risques liés aux retards réglementaires et d'obtention de permis; les risques liés aux conflits d'intérêts potentiels; la dépendance envers le personnel clé; les risques de financement, de capitalisation et de liquidité incluant les risques que le financement nécessaire pour continuer les activités d'exploration et de développement du projet Lac à Paul ne soit pas disponible ou disponible à des conditions acceptables; le risque de dilution potentielle par l'émission d'actions ordinaires; le risque de litiges. L'information prospective est fondée sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction au moment où ces déclarations sont faites, y compris, mais sans s'y limiter, la poursuite des activités d'exploration, aucun changement défavorable important des prix des matières premières, à la réalisation des plans d'exploration et des plans de développement conformément aux attentes, l'obtention des approbations réglementaires requise, et les autres hypothèses et facteurs énoncés dans la présente. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient amener les résultats réels à différer sensiblement de ceux contenus dans les informations prospectives, il pourrait y avoir

d'autres facteurs qui font en sorte que les résultats ne soient pas tels qu'anticipés, estimés ou prévus. Il ne peut y avoir aucune assurance que ces informations prospectives se révéleront exactes, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans ces informations prospectives. Par conséquent, le lecteur ne devrait pas se fier indûment à l'information prospective. Les informations prospectives ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse et la Société ne s'engage pas à mettre à jour ces informations prospectives, sauf conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

SOURCE Arianne Phosphate Inc.

 Consulter le contenu original pour télécharger le multimédia :
<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/December2020/09/c1021.html>

%SEDAR: 00003556F

Renseignements : Source : Jean-Sébastien David, chef des opérations, Tél. : 418-549-7316, j.s.david@arianne-inc.com; Info : Brian Ostroff, chef de la direction, Tél. : 514-908-4202, brian.ostroff@arianne-inc.com

CO: Arianne Phosphate Inc.

CNW 17:00e 09-DEC-20